



Bagnolet, le 4 septembre 2023

Monsieur Tony Di MARTINO  
Maire de Bagnolet

## LETTRE OUVERTE

*Objet : demande d'attribution de la prime exceptionnelle dite «de pouvoir d'achat » aux agents de la Ville et du CCAS de Bagnolet et d'ouverture des négociations pour la revalorisation du RIFSEEP.*

Monsieur le Maire,

Vous n'êtes pas sans méconnaître les attentes fortes du personnel et de leurs représentants concernant l'augmentation du pouvoir d'achat des agents des collectivités territoriales, dont ceux de Bagnolet, surtout pour les bas salaires.

En effet, l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% depuis juillet dernier est loin de répondre aux exigences salariales des agents, particulièrement en cette période d'inflation, qui a accéléré la dégradation des salaires des agents. Le tassement des grilles atteint un niveau inédit. Désormais, pour la catégorie C, de nombreux passages d'échelons ne conduisent à aucun gain sur la feuille de paie, alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel, s'élève désormais à plus de 16% pour l'ensemble des agents.

Sourd aux revendications syndicales pour une véritable revalorisation du point d'indice, le gouvernement a toutefois décidé de la mise en place d'une prime « pouvoir d'achat » pour les agents touchant moins de 3250 € bruts par mois. **Les conditions d'éligibilité, le montant et les modalités de versement de cette prime exceptionnelle, définis par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023, sont transposables aux agents publics territoriaux sous réserve de l'adoption d'une délibération par la collectivité ou l'établissement public employeur, sur le fondement du principe de parité en matière indemnitaire avec la fonction publique de l'État. Elle peut être attribuée à hauteur de 800 € bruts.**

Si elle ne saurait se substituer à une augmentation significative du point d'indice au niveau national et à une revalorisation du RIFSEEP au niveau local, cette prime serait néanmoins bienvenue pour nombre d'agents devant faire face aux nombreuses augmentations du quotidien (Electricité, carburants, alimentation, rentrée scolaire, etc).

Aussi, nous demandons l'attribution de ladite prime « pouvoir d'achat » aux agents de la Ville et du CCAS de Bagnolet. Nous réitérons également notre demande d'ouverture sans délai de négociations pour la revalorisation du RIFSEEP.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat CGT  
des Territoriaux de Bagnolet

Angéla Guélaouhen  
Secrétaire générale

Syndicat CGT des Territoriaux  
de BAGNOLET  
13, rue P et M Curie - 93170 BAGNOLET